

aux moins prévenus contre les taxes. Il était pourtant si facile de parvenir au même but, celui de forcer les gens à s'instruire, par des moyens plus doux, et pourtant non moins efficaces. J'entrerais volontiers dans le détail de ces moyens ; mais nos législateurs se passeront bien de mes avis. D'ailleurs la chose étant jugée, ce serait de la moutarde après dîner. Maintenant il nous faut recevoir la loi, telle qu'on nous l'a faite, avec la meilleure volonté du monde. Or voici ce qui arrivera. Partout les commissaires vont être élus à la condition expresse qu'ils ne taxeront pas. Que faire alors dans ce cas où les personnes chargées de mettre la loi à exécution, seront les premières à l'entraver ? Que feront les pauvres curés dans une telle extrémité ? Ils devront donner leur démission, pour s'éviter le reproche de vouloir taxer les paroissiens. Dans un tel état de choses, il n'y aura que les gens de bonne volonté qui, voulant bien se cotiser volontairement, profiteront des libéralités de la législature. Ainsi la nouvelle loi, élaborée depuis si longtemps et avec tant de soins, nous aura ramené précisément au point où nous avons été depuis 1841, sous l'ancienne loi, sans compter le mécontentement universel qu'elle aura causé partout pour en venir à ce résultat.

Depuis que j'ai lu dans les *Mélanges* les rapports statistiques sur l'éducation dans presque tous les Etats de l'Europe, et en même temps la comparaison qui en a été faite avec le rapport intéressant que vous avez récemment publié sur l'éducation en Canada, je me demande tous les jours s'il est juste de nous reprocher notre ignorance, notre apathie pour l'éducation ? Quoi ! le Canada possède déjà, eu égard à sa population, un plus grand nombre d'écoles que les vieux pays d'Europe ! En Canada, la proportion de ceux qui fréquentent les écoles est de 1 sur 10, tandis qu'en Ecosse, en France et en Autriche, cette proportion